



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 18 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BO-HERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL CHEMIN DE LA VALLÉE

DELIBERATION N° DELIB-2025-205

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

La parcelle CE 126 d'une superficie de 168 m² et appartenant à la Ville de Mondeville, est occupée de manière informelle depuis plusieurs années par la concession BMW, qui y stationne des véhicules. Le propriétaire de la parcelle attenante qui louait à BMW était la SCI LAUMIC.

Dans le cadre d'un projet de cession des parcelles de la concession et afin de régulariser cette situation, la SCI LAUMIC a engagé des démarches auprès de la Ville, par le biais de leur notaire, pour acquérir la parcelle.

Bien que cette parcelle soit propriété communale, elle n'avait aucune affectation publique. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 19 mars 2025, a approuvé le déclassement de la parcelle après constatation de la désaffectation dudit bien et prise d'un arrêté de désaffectation par le maire le 4 mars 2025. La parcelle n'est pas ouverte au public et appartient désormais au domaine privé de la Ville, rendant possible sa vente.

Le service des domaines a été saisi et a rendu un avis le 21 février 2025.

Les cessions par la SCI LAUMIC des parcelles de la concession ayant d'ores et déjà été effectuées, l'acheteur est à présent le nouveau propriétaire, à savoir PERIAL OPPORTUNITIES TERRITOIRES. Il a proposé à la Ville un prix net de 32.000 euros. Les frais de notaires sont à la charge de l'acheteur.



Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2141-1,

Vu l'arrêté municipal N° 2025/60 du 4 mars 2025,

Vu la délibération N°2025/177 du conseil municipal du 19 mars 2025,

Vu l'avis des domaines en date du 21 février 2025,

Après avis de la Commission Urbanisme et transition écologique du 3 juin 2025 et de la Commission Finances du 11 juin 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** la vente de la parcelle CE 126 située Chemin de la Vallée à PERIAL OPPORTUNITIES TERRITOIRES dans les conditions susmentionnées,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette délibération.



VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA